



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/03/2023
Date d'affichage
23/03/2023
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....14
Votants.....20
Réf : 2023-019
Objet : <b>Modification des horaires du groupe scolaire Michel Legrand</b>
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le
Le Maire, A. MOMON

Le six avril deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Éric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Geneviève DARGNAT.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,  
Hermann TYNDAL pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN,  
Valérie BOCQUEL pourvoir à Brigitte GOUYON,  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX,  
Nassima VIGUIER pouvoir à Clément ROCU,  
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

**Absent(s) :**

Alain GUYONNET,  
Sébastien PELLERIN,  
Maud THOURY

**Secrétaire de séance :** Michel DOYEN

Réf : 2023-019 – Modification des horaires du groupe scolaire Michel Legrand

Vu l'article L.521-3 du Code de l'Éducation, relatif aux modifications d'heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement,

Vu le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que les transports scolaires relèvent de la compétence du département,

Entendu Brigitte GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires,

- Informer l'Assemblée délibérante qu'un nouveau marché de transport scolaire est en phase d'élaboration au niveau du Département. A ce titre, la Commune a été avisée de la suppression des bus scolaires pendant la pause méridienne, à partir de la rentrée 2023/2024 et a souhaité modifier les horaires des écoles.
- Expliquer qu'une réunion publique destinée aux parents d'élèves a eu lieu le 14 février 2023. La Commune a ainsi pu exposer ses arguments dans le cadre de cette réduction de pause méridienne qui vise à limiter l'impact de l'augmentation du coût des repas qui impacte la collectivité depuis septembre 2022 (+ 14 %).
- Préciser qu'après enquête auprès des parents et suite à la réunion publique, les nouveaux horaires ont été proposés lors du Conseil d'école du 21 mars 2023, qui a donné un avis favorable.
- Proposer les horaires suivants à compter du 4 septembre 2023 :

	Horaires du matin		Temps de la pause méridienne	Horaires de l'après-midi	
	début	fin		début	fin
Lundi	08 h 30	12 h 00	1 h 30	13 h 30	16 h 00
Mardi	08 h 30	12 h 00	1 h 30	13 h 30	16 h 00
Jeudi	08 h 30	12 h 00	1 h 30	13 h 30	16 h 00
Vendredi	08 h 30	12 h 00	1 h 30	13 h 30	16 h 00

**Le Conseil municipal adopte cette délibération avec 16 pour, contre 2 : Nassima VIGUIER, Elisabeth FRONTIN, abstentions 2 : Sébastien DERREUMAUX et Clément ROCU**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 07/04/2023

  
Le Maire,  
A. MOMON



Secrétaire de séance : Michel DOYEN